



Le chantier au bas du Kauwberg progresse...



Abonnement : 10 € / an

Compte : BE19 0682 0754 9412

Votre soutien est notre principale ressource. Merci d'avance.
(Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)

Le Kauwberg sur : www.kauwberg.be
Facebook : Kauwberg

KAUWBERG INFO
Publication trimestrielle de
SOS Kauwberg - Uccla Natura asbl
Siège social : rue Geleytsbeek, 29 - 1180 Uccle

Secrétariat de rédaction
Marc DE BROUWER - Tél/fax: 02.374.60.34

Éditeur responsable :
Annick BERNARD - rue Geleytsbeek, 29
1180 BRUXELLES - Tél : 02/374.60.34
Kauwberg@skynet.be

Publié avec l'aide de l'Échevinat de la Culture de la commune d'Uccle



KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle
Publication trimestrielle

N°118– Automne 2020

Abonnement 10 €
Cpte BE19 0682 0754 9412

Belgique-Belgie
P.P. - P.B.
1180 Bruxelles 18
BC30942
P801371

Destinataire :



point rouge sur l'étiquette = merci de renouveler votre cotisation



Le Thecla du Bouleau se reproduit prioritairement sur le Prunellier,
contrairement à ce que suggère son nom

EDITORIAL

La période de confinement terminée, des activités reprennent lorsque c'est possible. Si la promenade champignons a été annulée tout comme la foire de Saint-Job, la promenade papillons a pu avoir lieu et nous a donné l'occasion de découvrir une nouvelle espèce de papillon à Uccle, le Thécla du bouleau (photo en première page).

La fréquentation du Kauwberg a explosé pendant cette période, au point que la pression humaine aura besoin d'être cadrée pour éviter que la faune ne soit (trop) perturbée. Pour cette raison, les gestionnaires de Bruxelles environnement, avec l'aide des experts ont délimité des zones qui seront soustraites au piétinement du public. (photo en page 7) afin que la faune et la flore puissent s'y développer en toute quiétude.

Les potagers du Kauwberg seront supervisés par l'asbl « le début des haricots » qui encadrera les potagistes et leur prodiguera de bons conseils.

Les chiens, toujours plus nombreux au Kauwberg, peuvent parfois être agressifs avec leurs congénères si leur maître ne les maîtrise pas. Le bichon de Nathalie en a fait les frais début septembre. L'occasion de rappeler aussi l'impact des chiens sur les espaces Natura 2000 (article en page 14)

Historiquement, l'avenue de la Chênaie (ancien chemin de Rhodes) aboutissait à la chapelle Hauwaert, avenue Dolez et empruntait ce qui est devenu le chemin des pâturins avant d'être prolongée vers l'avenue Prince d'Orange (voir l'article page 8). ■



Editorial	p. 2
Situation et plan de gestion du Kauwberg	P. 3
Le chemin des Pâturins	p. 5
Preomener son chien au Kauwberg	p. 8
Agenda	p. 16

Le plan de gestion du Kauwberg devrait prévoir ce type de zone de liberté pour chiens car cela répond à la réalité de la fréquentation des lieux. Mais nous ne savons pas encore où elle sera située, le plan étant toujours en cours d'élaboration.

"Mais qu'est-ce que mon chien fait de mal ?"

Si une réglementation est nécessaire c'est parce que « le meilleur ami de l'homme » peut être un réel problème dans les zones Natura 2000, et ce pour plusieurs raisons :

- il piétine une flore parfois fragile et dégrade le sol ;
- il peut effrayer, blesser ou tuer la faune sauvage en pourchassant les lapins, en vidant des terriers, en empêchant au sol les oiseaux de nicher au sol en furetant dans les hautes herbes et les sous-bois ;
- il cause également des problèmes

de « cohabitation » avec les autres usagers : ils peuvent effrayer ou mordre des promeneurs et joggeurs. Il est donc très important que les maîtres puissent tenir leur chien en laisse. Là où il est toléré de les lâcher, il est obligatoire d'en garder une maîtrise totale à tout instant.

Un chien qui marche sans laisse devrait marcher près de son maître, ce qui permettra à ce dernier d'être en mesure d'anticiper les actions ou réactions de son chien. Cela implique la nécessité d'être en interaction permanente avec son chien, de le garder à vue à tout instant, de le rappeler régulièrement. S'il court et joue, cela doit être avec son maître et non avec un joggeur croisé au hasard.

C'est la condition pour le chien *et* son maître de jouir *ensemble* de la promenade. ■

AGENDA DU KAUWBERG

Les conditions actuelles ne permettent pas d'organiser notre traditionnelle balade champignons.

En effet, lors de celle-ci nous faisons circuler les exemplaires prélevés à titre d'observation : ils passent de main en main, on les renifle pour mieux les identifier et goûte (en recrachant) des russules et lactaires pour les déterminer.

Ce sera pour l'an prochain...

La crise sanitaire due au coronavirus Covid19 a eu une conséquence inattendue : une explosion de la fréquentation des espaces verts.

Le Kauwberg a ainsi connu de belles journées où les groupes (bulles familiales) tapissaient la grande prairie de taches colorées.

Le Kauwberg a rempli son rôle social en accueillant des vacanciers d'un jour, des visiteurs venant parfois du centre-ville ou de Molenbeek pour trouver de l'espace récréatif à distance d'autrui.

De (petits) incidents ont été déplorés les premiers jours où seule la promenade était autorisée, les chiens devaient être tenus en laisse, comme le prévoit la loi, alors qu'une certaine tolérance avait cours jusque-là.

Des habitués venant promener leur(s) chien(s) au Kauwberg ont parfois réagi à vif, et l'on se souviendra de la nervosité des premiers jours du confinement...

Des policiers, sans doute tout aussi nerveux, ont distribué des amendes à celles et ceux qui ne tenaient pas leur chien en laisse alors qu'ils en avaient l'habitude. Mais le Covid 19 a modifié les habitudes...

Facebook a été la caisse de résonance de réactions souvent divergentes, principalement autour de la maîtrise des chiens: le règlement des parcs régionaux en son article 7 précise que "Les chiens doivent être tenus en laisse, sauf dans les zones de liberté, (...)".

Une carte régionale reprend le cadastre des espaces pour chiens de la Région Bruxelles-Capitale. En effet, Bruxelles Environnement a instauré des « zones de liberté » dans certains espaces verts. Sous la surveillance de leur maître, les chiens peuvent y gambader sans laisse. Ces espaces sont nécessaires pour le bien-être des canidés, mais il ne s'agit pas de zones de non droit pour autant. Bruxelles Environnement rappelle que les propriétaires doivent à tout moment y conserver le contrôle de leur animal. Par ailleurs, les maîtres sont tenus de ramasser les déjections laissées par les chiens dont ils ont la garde.

Ces zones sont en vert sur la carte mise en ligne sur :

<https://geodata.environnement.brussels/client/view/a8af35c3-f0c6-45c9-8615-3dad4988611f>

Marc Cools a interpellé l'Echevine de l'environnement, Maëlle De Brouwer (MDB) lors du dernier conseil communal, le 25 juin 2020 (un conseil virtuel via l'application zoom(. La question ci-dessous est reprise de sa page Facebook :

Le Kauwberg est un poumon vert de 55 hectares et un site semi-naturel exceptionnel qui a été sauvé au début des années 90 de l'appétit des promoteurs qui voulaient urbaniser son pourtour et créer en son centre un golf. J'ai été parmi ceux qui ont combattu ce projet et qui ont agi pour la préservation du site. Aujourd'hui, après une longue saga juridique, la Région est devenue propriétaire de la plus grande partie du site et Bruxelles Environnement en est pour son compte responsable de la gestion et prépare un plan de gestion de celui-ci. J'interrogerai la semaine prochaine le Collège sur la manière dont la Commune, les associations et citoyens intéressés sont ou seront associés aux réflexions sur ce plan. Celui-ci est important pour l'avenir du site et à mon sens ne

doit pas concerner uniquement les terrains propriétés de la Région mais l'ensemble du site. Le site du Kauwberg est classé, en zone Natura 2000, il n'y a donc plus aucun danger qu'il ne soit urbanisé par contre comme tout site vert il doit être géré. Ne fût-ce que pour éviter la disparition des prairies et leur transformation en sous-bois,...

La communication zoom de l'Echevine a connu de nombreux ratés, raison pour laquelle elle a ultérieurement retranscrit et envoyé sa réponse, un peu plus longue et plus détaillée que lors de son intervention orale. Elle nous l'a communiquée, la voici :



**Le grand calme
au début du confinement**

« Bruxelles Environnement développe deux plans parallèles et convergents :

- Un plan de gestion relatif aux statuts *Natura 2000* et *classé* du site. Celui-ci est une obligation légale liée à l'Ordonnance Nature. Devrait être finalisé et adopté par le gouvernement à l'automne 2021.

Il définit ce qui est impératif et ce qui est accessoire eu égard à la gestion écologique du site, milieu par milieu, habitat par habitat.

- Un schéma d'orientation. Il s'agit d'un document qui décrit le développement de projets sur site, les fonctions qui seront développées, dans le respect des statuts bien entendu.

Celui-ci a été développé durant l'année 2019 et approuvé par le ministre Alain Maron en mars 2020. Il est maintenant soumis à urban.brussels pour avis de principe.

Il veille à maintenir un bon équilibre entre objectif (premier) de conservation de la nature et objectif de ludicité/service au citoyen.ne.

BE = Bruxelles Environnement (région)
EV = Espaces Verts (Région)
SE = service environnement d'Uccle
SV = service vert d'Uccle

La Commune est associée aux réflexions sur ce plan de gestion ?

3 éléments.

1) BE a consulté la commune en amont (2019) du processus de rédaction des 2 plans (= MDB et SE et SV) dans le cadre de la réalisation de l'inventaire complet de la situation existante.

2) En ce qui concerne le *schéma d'orientations* celui-ci a été présenté à des représentant-e-s du collège le 30 janvier dernier

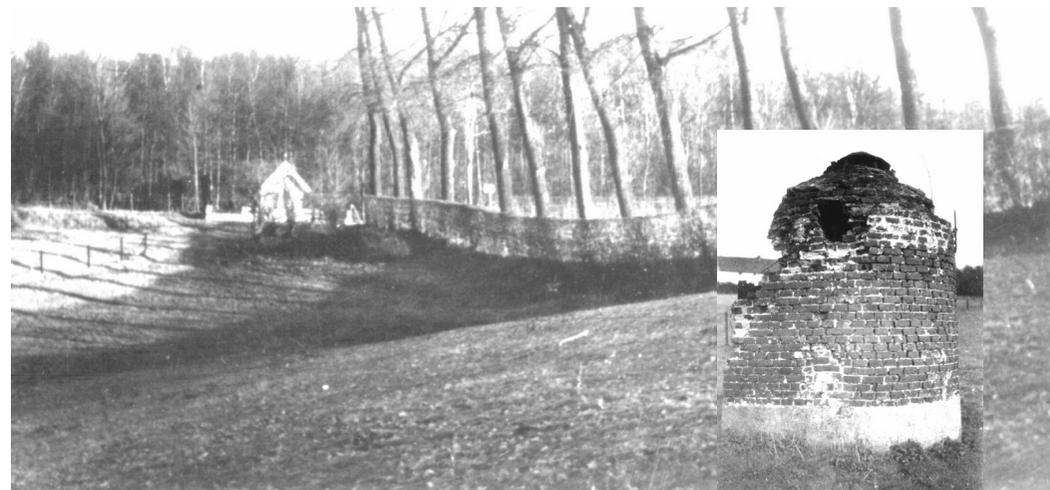
Il a été discuté plus techniquement entre administrations début juin, le confinement a chamboulé le planning de rencontres. BE – EV, voirie et SE d'Uccle l'objectif étant d'avancer sur les interactions possibles entre administrations.

3) Quant au *plan de gestion Natura 2000*, il devra être présenté aux différents propriétaires et pourrait être modifié en conséquence. Dans ce cadre, les discussions BE-Commune devraient avoir lieu encore en 2020. L'étape suivante sera la mise à enquête publique. Pour rappel, Uccle possède deux parcelles dans le périmètre de 55 ha. BE est par ailleurs déjà présent lors des réunions de chantiers du bas du Kauwberg. Nous œuvrons déjà à la mise en œuvre des mêmes objectifs de préservation du site.

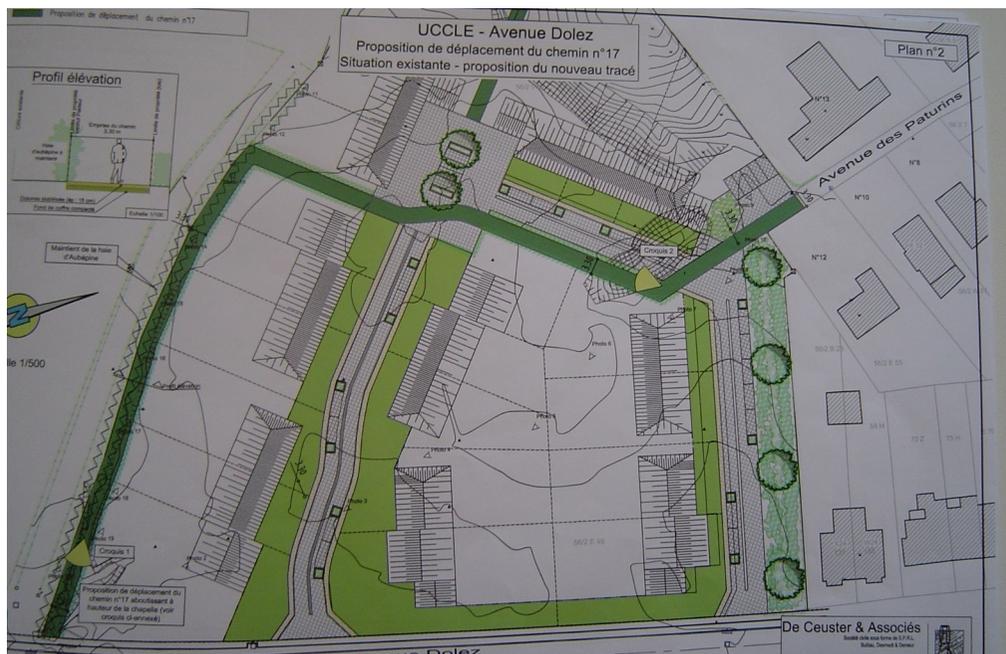


Vers 1968

Le vallon vers 1950 avec une photo du puits qui se trouvait dans le bas



Projet de lotissement et de déplacement du sentier en 2005 ...
Heureusement rejeté au vu du nombre de bâtiments prévus !



Lorsque l'actuel chantier sera terminé :



Projet sur internet

Les associations et citoyen-ne-s sont-ils associés et comment ?

BE a rencontré l'association SOS Kauwberg – Uccle Natura dans le cadre de l'inventaire ainsi qu'en février dernier pour échanger sur les visions et la reprise en gestion par BE en tant que tel. Les grands principes ont été présentés. BE continue régulièrement d'informer l'asbl des avancées, surtout sur les actions de terrain.

Il y a aussi eu un échange avec les scouts, pour faire perdurer les activités des jeunes.

BE a lancé un marché d'accompagnement à la reprise en gestion des potagers familiaux. Ce marché a pris quelques semaines de retard suite à la crise covid mais une association devrait arriver sur le terrain courant de l'été pour rencontrer les potagistes, entendre leurs besoins et leurs craintes, et les inviter à donner leur avis dans le cadre du réaménagement des potagers.

Il est à noter que grâce à leur présence permanente sur site au contact de ses usagers, BE entend les craintes et demandes de ceux-ci, et les inclut dans sa programmation dans la mesure du possible.

BE a notamment eu plusieurs échanges avec les jeunes qui ont créé le dirtbik (Kauwberg II), que j'ai également rencontré été 2019.

BE fait son possible pour inclure et au moins informer les riverain-e-s et citoyen-ne-s. Toutefois, il faut se rendre compte que la marge de manœuvre quant à une cocréation est limitée à cause des statuts :

- Zone verte au pras
- Classement pour site semi-naturel
- Zone natura 2000 avec des habitats d'intérêt communautaire qui nécessitent une gestion spécifique, obligatoire.

Quoi qu'il en soit, BE veille à trouver le meilleur compromis entre écologie et accueil récréatif sur le site (scouts, familles, promeneurs de chiens...).

Une réunion d'information aux riverain-e-s est planifiée après la rentrée.

Quels terrains ?

Le Plan de gestion couvre l'ensemble de la zone Natura 2000. Il en définit les objectifs écologiques que chaque propriétaire se doit de respecter et mettre en œuvre.

Le schéma d'orientations couvre les parcelles régionales et envisage une option sur certaines parcelles actuellement privées.

Contact propriétaires ?

Des contacts plus ou moins soutenus ont été entrepris en fonction des parcelles, entre la Région et ces propriétaires privés. Ces échanges sont confidentiels et la commune n'y est pas liée, au moins pour le moment.

Nous savons que des échanges liés au plan de gestion Natura 2000 sont faits pour encourager les propriétaires privés ou leurs locataires à déjà mettre en œuvre la gestion écologique appropriée au statut Natura 2000.

Pour conclure,

La volonté de BE et du ministre Alain Maron est de faire du Kawwberg un site exemplaire en terme d'écogestion, la priorité étant la préservation de la biodiversité conformément à son classement et sa désignation Natura 2000. L'agriculture urbaine devrait faire sa (ré) apparition : écopâturage, potagers familiaux et, peut-être, maraîchage biologique professionnel.

BE veillera également à l'inscrire dans le maillage jeu de la RBC et dans un souci de canaliser le public à certains endroits pour préserver au maximum le site à d'autres endroits.

L'équipe de jardiniers est déjà très active et veille à remplir autant que possible l'objectif écologique avant même que n'ait été officiellement adopté le plan de gestion car il leur faut palier à l'urgence environnementale (placement de fascines, protection des abeilles solitaires de la sablière, réouverture du site et recréation de prairie maigre, nettoyage quotidien et conséquent de déchets, analyse de l'état phytosanitaire des arbres...). Ce travail n'a pas été évident en raison du confinement et des mesures de limitation de la propagation du covid-19 : travail en équipe réduite, forte affluence à gérer, destruction des fascines et piétinement des nids de guêpes et abeilles... car le site a été très fréquenté.

Merci encore pour ta question et ton intérêt pour le Kawwberg ! »

Aujourd'hui, le greenwashing bat son plein avec la promotion :
« Le projet "TREE" se développe au cœur d'Uccle, dans le prestigieux quartier du "Prince d'Orange", en bordure d'une zone NATURA 2000, à proximité des espaces verts du plateau du Kawwberg et du parc Fonds Roy.... Les appartements en retrait de la voirie offrent au sein de ce nouveau Parc des vues sur la verdure et un accès privilégié à la promenade verte ainsi qu'au sentier vicinal. ...»

(extrait de <https://immobilierneuf.be/fr/project/tree/>)



Les vues comparatives de 1953 et de l'automne 2019 illustrent la fin de la densification du quartier.

La photo de 1953, ci-dessous, montre un verger où paissaient les vaches joutait la ferme-laiterie Loekx, et en face, le Kriekenboom dont on aperçoit le double alignement de marronniers sous lesquels on venait « de la ville » manger des tartines de fromage blanc le dimanche.



Bruxelles Environnement ne gère pas tout le Kawberg, uniquement la zone à l'intérieur des pointillés jaunes.

LE CHEMIN DES PÂTURINS

C'est un des plus anciens chemins de la commune. Il fait partie du *Rooweg*, reliant Uccle centre à Rhodes-Saint-Genèse, en passant par Verrewinkel.

Le sentier cadastré comme sentier vicinal n°17, large de 3,30 m a été élargi dans les années 1950 dans sa partie proche de l'avenue de la Chênaie pour permettre la construction de plusieurs villas. Les entrepreneurs ont visiblement utilisé des briques cuites au Kauwberg. Le chemin est ainsi devenu avenue.

Mais, les prairies et terrains qu'il traversait sur sa droite au-delà des constructions ont été remblayés avec des terres de terrassement dès 1967. Les remblaiements se sont poursuivis au début des années 1970, et ont fait disparaître le vallon et la majorité du chemin creux. On y aurait enfoui les blocs de maçonnerie et de béton provenant du pont ferroviaire de la rue Gray, à Etterbeek.

Ci-contre, le bout du chemin creux, envahi de renouées est resté visible jusqu'il y a peu. Une végétation spontanée s'est alors développée sur le terrain aplani, le taillis a ensuite évolué en sous-bois.

Début du chemin creux vers 1967

Enfants, ma sœur et moi empruntions ce sentier dans les années 1960 pour aller de l'avenue de la Chênaie à la petite épicerie du coin du balai à Verrewinkel, pour aller à la bibliothèque du Homborch ou pour chercher des pistolets chez Stassen à Linkebeek les dimanche matins.



Le sentier appartenait toujours officiellement à la commune d'Uccle, et un passage sinueux s'est créé en sous-bois pour atteindre la chapelle Hauwaert.

En 2015, un projet immobilier de 3 bâtiments et 63 logements a été mis à l'enquête publique. Le terrain n'étant pas en Natura 2000, mais à sa limite, les constructions ont été autorisées, mais assorties de charges d'urbanismes pour compenser l'urbanisation :

- la participation financière du promoteur aux aménagements du vallon Engeland (alias le Tettekén Elst) , accessoirement pour gérer les eaux claires excédentaires en provenance du lotissement

- la réalisation d'un sentier prolongeant l'avenue des Pâturins, contournant le lotissement et aboutissant à la promenade verte.

Les abattages de mars 2017 ont créé beaucoup d'émoi, les mesures de protection de la faune n'ayant pas été prises, le chantier a même été arrêté et reporté de plusieurs mois par ordre de police.

Aujourd'hui le chantier se termine et le nouveau chemin est accessible, bien moins rectiligne que l'ancien...

